

RESILIATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à retourner à l'OPCO de rattachement de l'employeur

OPCO : Numéro de dépôt du contrat :	
EMPLOYEUR	Raison sociale : Adresse : N° SIRET :
APPRENTI	Nom : Prénom : Date de naissance :
REPRESENTANT LEGAL (Si Apprenti Mineur)	Nom, Prénom : Adresse :
CFA fréquenté : Diplôme préparé :	N° UAI du CFA :

Les parties, désignées ci-dessus, ayant conclu un contrat d'apprentissage dont le terme était initialement prévu le _____ déclarent que, dans les conditions prévues par la loi, il est mis fin au contrat d'apprentissage de manière anticipée.

Date d'effet de la résiliation (dernier jour travaillé) :

Cette rupture intervient :

- Pendant la période d'essai (au cours des 45 premiers jours en entreprise)
- Par commun accord entre les parties (rupture à l'amiable)
- Suite à l'obtention du diplôme, à la demande de l'apprenti (dans le respect de la procédure art L6222-9 et R6222-19 du code du travail)
- Démission de l'apprenti (dans le respect de la procédure art L6222-18 et D62221-21-1 du code du travail)
- Licenciement pour faute grave (procédure de licenciement à respecter)
- Licenciement pour inaptitude (procédure de licenciement à respecter)
- Licenciement suite à l'exclusion du CFA (procédure de licenciement à respecter)
- Cas de force majeure
- Rupture du contrat prononcée par le liquidateur en cas de liquidation judiciaire

Poursuite de la formation par l'apprenti.e : Oui

Non

Fait à,

le :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal
(Si Apprenti mineur)

Attention, ce formulaire ne se substitue pas à toutes les formalités que doit accomplir l'employeur en fonction du motif de la rupture et à tous les documents à remettre en fin de contrat (Dernier bulletin de salaire, certificat de travail, reçu pour solde de tout compte et attestation Pôle emploi...). Une copie scannée doit être envoyée au CFA.

Les deux signatures (employeur et apprenti majeur) sont indispensables uniquement dans le cadre de la rupture d'un commun accord. Pour les autres motifs, une seule signature suffit (employeur ou apprenti majeur)